

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 6 octobre 2022

Depuis le début d'année, **36** décès (contre **26** à la même période en 2021) sont à déplorer sur les routes du département. Le Préfet rappelle à tous les usagers de faire preuve de la plus grande prudence sur nos routes.

Au 02 octobre, on compte 649 accidents de la route soit une baisse de 11 % par rapport à 2021.

Ces accidents de la route ont fait **765** blessés (contre **854** en 2021 soit une baisse de **10** %) dont **153** blessés hospitalisés (contre **201** en 2021 soit une baisse de **24** %).

<u>Durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre 2022, les forces de l'ordre ont constaté, entre</u> autres, les infractions suivantes :

- 98 excès de vitesse ;
- 10 infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont 4 délictuelles ;
- 13 infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- 8 infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- 3 infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- 8 infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné 33 suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel: 06 26 14 12 79

Mél: pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr







Mél: pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le passage à l'heure d'hiver prévu le samedi 29 octobre prochain entraîne chaque année une recrudescence des accidents. En effet, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointe (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés aux risques d'accidents. Les journées commencent déjà à raccourcir et la nuit tombe plus rapidement.

La mortalité routière des usagers comme les piétons peut augmenter de 50% durant les premières semaines qui suivent le changement d'heure.

Si vous vous déplacez à pied, n'oubliez pas :

- Restez visible en portant des couleurs claires ou un accessoire réfléchissant : Dans les phares d'une voiture, vous êtes visible si vous êtes vêtu de noir à seulement 20 mètres. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s'arrêter sur sol sec (38 mètres sur sol mouillé).
- Avec des accessoires réfléchissants, vous serez visible à 150 mètres.
- Utilisez les passages protégés.
- Traversez en toute prudence: Avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face. En traversant, regardez à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche et ne vous laissez pas distraire par votre téléphone portable.







Cabinet du préfet